

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2022 - 2023

SUIS-JE CONCERNÉ(E) ?

Je suis concerné(e) si :

• mon enfant est né(e) en 2019, pour son entrée en Petite Section Maternelle,

• mon enfant est né(e) en 2016, pour son entrée au Cours Préparatoire,

NB : Ne sont pas concernés les enfants nés en 2016 qui fréquentent actuellement les classes de Grandes Sections Maternelles des écoles Edouard Dreux, Pulventeux et Chadelle car ces 3 écoles sont des écoles Primaires.

• j'emménage sur la commune de Longwy et mon enfant suit sa scolarité en école maternelle ou élémentaire.

Pour toute demande relative :

- à l'école de secteur dont votre lieu d'habitation dépend,
- aux possibilités de dérogations,

Veillez contacter le service Enseignement et Vie Scolaire par e-mail sur enseignement@mairie-longwy.fr

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

L'inscription de votre enfant dans une école publique de la Ville de Longwy s'effectue en 2 étapes obligatoires :

- 1^{ère} étape : inscription en Mairie de Longwy-bas - Place Leclerc - lors des permanences :

<u>JOUR</u>	<u>HORAIRES</u>	<u>LIEU</u>
MERCREDI 6 AVRIL 2022	9H à 19H	SALON PETITIER
JEUDI 7 AVRIL 2022	9H à 12H et 13H30 à 18H	SALON PETITIER
VENDREDI 8 AVRIL 2022	9H à 12H et 13H30 à 18H	SALON PETITIER

Documents à fournir lors de votre venue :

- photocopie du livret de famille (pages concernant les parents et pages concernant le(s) enfant(s)) ou acte de naissance
- photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à la date d'inscription
- photocopie des vaccinations (cf. carnet de santé) ou certificat médical attestant des vaccinations obligatoires

POUR TOUT DOSSIER INCOMPLÉT, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE

- 2^{ème} étape : un rendez-vous avec la Directrice ou le Directeur de l'école correspondant à votre secteur de résidence vous sera fixé par la mairie.

L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT SERA EFFECTIVE UNIQUEMENT À L'ISSUE DES 2 ÉTAPES